



## MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38  
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40  
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch  
www.cheserex.ch

### PRÉAVIS MUNICIPAL

**38/2020**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019**

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 22 juin 2020, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2019 comprenant le compte de fonctionnement ainsi que le bilan.

### **Préambule**

Comme cela s'était présenté la première fois pour les comptes 2018, le Service des communes et du logement (SCL) nous a remis, en date du 9 avril 2020, les décomptes provisoires des charges péréquatives 2019 dont les montants estimatifs ont été intégrés dans la comptabilité 2019.

Dès la publication des chiffres définitifs, le Canton exigera de notre part le remboursement des montants dus, probablement durant le deuxième semestre 2020.

### **Analyse des comptes 2019 :**

Le montant des **charges s'élève à CHF 9'469'003.72** et celui des **revenus à CHF 9'015'491.55**. Il se dégage ainsi un **déficit pour l'exercice de CHF 453'512.17**.

Comme nous l'avons déjà expérimenté de nombreuses années, il faut savoir que les factures cantonales sont très fluctuantes et les projections ne sont donc pas aisées !

En 2018, les acomptes péréquatifs encaissés par le Canton se montaient à CHF 6'643'430.00 et nous avons reçu un remboursement total sur 2017 de CHF 1'448'729.00. De plus, dans les comptes 2018, nous avons également introduit les montants estimatifs de rétrocession sur les péréquations 2018, pour un montant total de CHF 2'035'000.00.

Pour l'année 2019, les acomptes péréquatifs encaissés par le Canton se montent à CHF 3'650'046.00 et le décompte provisoire 2019 du Canton nous annonce un supplément estimatif pour 2019 dû par la commune de CHF 817'842.00, montant que nous devons rembourser dans le courant de cet été.

Du côté des produits, pour les rentrées fiscales, nous avons encaissé CHF 6'398'300.00, soit un montant d'environ CHF 350'500.00 moindre qu'en 2018.

Il faut en effet constater une diminution des impôts concernant les personnes physiques de CHF 323'300.00, des personnes morales de CHF 315'900.00, des impôts récupérés après défalcatons de CHF 44'700.00, des impôts sur les gains immobiliers de CHF 59'800.00, des impôts à la source de CHF 70'800.00 et des impôts frontaliers de CHF 11'400.00.

Toujours par rapport aux rentrées fiscales 2018, nous constatons une augmentation des droits de mutation de CHF 226'200.00, de l'impôt successions & donations de CHF 86'600.00, plus la compensation cantonale RIE III -RFFA de CHF 160'200.00.

Le solde des impôts à encaisser au 31 décembre 2019 (position 9112 du bilan) est de CHF 1'638'299.85.

Cette situation dégage une marge brute d'autofinancement positive de CHF 386'523.39 à fin 2019.

./.

## Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019

---

### Suivi des remarques et observations de l'année précédente

#### Par la Commission de gestion

Lors de son rapport sur les comptes 2018, la Commission de gestion a relevé la bonne tenue des comptes et a souhaité que la commune appuie la demande faite au Canton d'envisager, voire d'accepter de changer son système de péréquation.

Nous appuyons cette démarche, délicate et ardue, qui est actuellement en cours avec le soutien de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) et de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Nous espérons une nouvelle proposition de péréquation acceptable, laquelle serait applicable dès 2022 au plus tôt.

#### Par le réviseur externe

##### **Remarque générale**

Nous rappelons que le produit des impôts sur le revenu et la fortune, la facture sociale et la péréquation intercommunale montrent des valeurs provisoires, donc sujettes à modifications. Il convient donc d'interpréter prudemment les résultats, faussés par le manque d'étanchéité annuelle des recettes fiscales et de l'incidence sur la part de la commune à la facture sociale et sur la péréquation intercommunale.

##### **Remarques et observations concernant les exercices 2018 et 2019**

###### ➤ **Ordures ménagères et décharge**

Cette année, les dépenses de ce dicastère sont financées entièrement par la taxe pour l'année 2019. Pour rappel, l'année dernière les dépenses de ce dicastère étaient financées à hauteur de 4.7 % par l'impôt et de 4.1 % par le fonds de réserves de recettes affectées des déchets, qui était totalement utilisé à fin 2018.

###### ➤ **Fonds de réserve PCI**

Nous rappelons que les communes disposant d'un coefficient de places d'abri suffisant peuvent, sur demande à l'Etat, prélever dans le fonds de réserve PCI pour équilibrer les dépenses de fonctionnement (attributions sur rubriques).

###### Précision de la Municipalité à propos de ce fonds de réserve

*L'Office Régional de la Protection Civile du district de Nyon (ORPC) contrôle actuellement le nombre de places d'abri disponibles dans la commune afin de pouvoir certifier que Chésereux a bien un coefficient suffisant permettant de prélever dans le fonds de réserve en question.*

###### ➤ **Décompte provisoire de péréquation et facture sociale**

Le SCL notifié aux communes, en avril 2020, un décompte provisoire de la péréquation et de la facture sociale, avant audit. Sur la base de ce décompte provisoire, la commune de Chésereux a comptabilisé un passif transitoire pour le solde provisoire dû.

###### ➤ **Provision pour débiteur douteux**

La provision pour débiteur douteux est maintenant présentée dans les fonds de réserve en lieu et place des passifs transitoires comme cela était le cas dans le passé. Ceci est plus cohérent avec la nature du compte.

###### ➤ **Préavis rénovation, sécurisation et aménagement place de jeux**

Dans le cadre de nos travaux, nous avons identifié une facture datant du 20 décembre 2019 de l'entreprise Jacquet S.A. pour un montant de CHF 63'631.00 liée au crédit d'investissement de la place de jeux qui a été comptabilisée en 2020 et non en 2019. Ainsi, le compte d'investissement de ce préavis n° 9141.43 et le compte des créanciers ordinaires n° 9200.00 sont sous-évalués de ce même montant à fin 2019. Toutefois, ceci n'a aucun impact sur l'amortissement ni sur le compte de fonctionnement 2019. Nous recommandons toutefois de respecter également le principe de délimitation périodique dans le cadre des investissements.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

**Conclusions**

Les comptes sont bien tenus, sous réserve de ce qui précède et de nos remarques formulées dans notre rapport et n'apportent pas d'autres commentaires. Nous profitons de ce rapport pour remercier M. Aubert pour le support qu'il nous a accordé durant la révision, ainsi que Mme Locatelli, syndique.

**Comparaison avec les comptes 2018**

Avant d'analyser poste par poste les **comptes 2019** en fonction du budget, **comparons-les avec l'exercice 2018.** (*Afin de faciliter la lecture, les montants sont arrondis à CHF 100.00*).

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Les charges de l'administration ont augmenté de CHF 12'700.00 et les revenus ont augmenté de CHF 39'700.00, ce qui dégage des charges en diminution de CHF 26'900.00, lesquels s'expliquent par quelques frais plus importants principalement au service des intérêts généraux pour CHF 11'700.00 mais compensés par des recettes plus élevées de CHF 42'000.00.

**2. FINANCES**

Ce chapitre génère **CHF 6'469'600.00 de revenus, soit CHF 1'120'800.00 de moins qu'en 2018.** Il dégage aussi **CHF 1'917'500.00 de charges, soit CHF 394'700.00 de moins qu'en 2018.** Nous relevons que la **diminution réelle des revenus est de CHF 727'100.00.** Ces chiffres tiennent compte des remboursements suivants dans les revenus 2019 : solde du décompte définitif du Fonds de Péréquation 2018 pour CHF 16'200.00 ainsi que le décompte provisoire du Fonds de Péréquation 2019 pour un montant estimé de CHF 1'758'900.00.

**3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**

Ce chapitre, traditionnellement de **revenus**, en génère **CHF 84'600.00 de plus**, mais aussi **CHF 58'900.00 de charges en plus**, ce qui laisse **un revenu global augmenté de CHF 25'700.00 par rapport à 2018.**

Dans « forêts », les charges de fonctionnement, comparées à 2018, ont diminué de CHF 48'500.00.

Par contre, dans « terrain et bâtiments », les charges ont respectivement augmenté de CHF 8'600.00 et de CHF 98'800.00.

Toujours par rapport à 2018, les revenus ont augmenté de CHF 30'000.00 dans « forêts », de CHF 47'500.00 dans « bâtiments » et de CHF 9'300.00 dans « terrain ».

Dans « terrain », l'augmentation des charges provient d'honoraires d'étude du projet de renaturation de l'Asse et de la création d'une zone inondable. L'augmentation des revenus provient des droits de superficie.

Dans « forêts », la diminution des charges est due à moins de frais d'exploitation des forêts, (donc moins de revenus dans la vente de bois) et moins d'entretien du chalet de la Barillette et des pâturages, malgré l'augmentation des frais d'entretien de la route de la Dôle.

Dans « bâtiments », les frais d'achats de machines, du chauffage de ZUP/Ecole/Piscine, d'honoraires et d'entretien des bâtiments sont partiellement compensés par les revenus perçus pour les frais de chauffage de la piscine.

**4. TRAVAUX**

Par rapport à 2018, les charges de ce chapitre ont augmenté de CHF 134'500.00 et les revenus de CHF 136'800.00, ce qui laisse un léger « bonus » de CHF 2'300.00.

Pour 2019, l'excédent de charges par rapport aux revenus est de CHF 517'300.00.

Dans « routes », la diminution des charges de CHF 16'600.00 et la diminution des revenus de CHF 16'000.00 donnent un résultat neutre à CHF 600.00 près.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

Dans « parcs, promenades, cimetière », les charges ont augmenté de CHF 8'700.00 en raison de divers travaux sur les installations sportives extérieures.

Dans « ordures ménagères et décharges », les charges ont augmenté de CHF 1'300.00 tandis que les revenus affichent un excédent de CHF 11'700.00.

Dans « réseau d'égouts et d'épuration », les charges effectives ont augmenté de CHF 27'900.00 et les revenus de CHF 191'800.00. Pour équilibrer ce compte, le résultat a permis d'attribuer CHF 113'200.00 au « Fonds recettes affectées Epuration », alors qu'en 2018, il a fallu en prélever CHF 50'700.00.

**5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**

Pour ce chapitre, les charges diminuent de CHF 36'900.00 et les recettes de CHF 2'700.00.

Ce résultat provient essentiellement de la diminution des frais de l'enseignement primaire de CHF 145'600.00 par rapport à l'augmentation des frais du secondaire de CHF 111'800.00.

**6. POLICE**

Dans ce chapitre, les charges diminuent de CHF 30'100.00 et les recettes de CHF 62'800.00 par rapport à 2018.

Dans « administration », les charges augmentent de CHF 9'200.00 et les revenus de CHF 10'000.00.

Dans « corps de police », les charges diminuent de CHF 41'100.00 et les revenus de CHF 72'300.00. Ces variations sont à mettre sur le compte de la réforme policière (partie intégrante des péréquations cantonales). Vous constaterez un remboursement du Canton en 2018 de CHF 76'400.00 et, en 2019, une charge supplémentaire estimée de CHF 24'900.00.

**7. SECURITÉ SOCIALE**

Les charges de ce chapitre diminuent de CHF 1'877'900.00 et les revenus de CHF 2'575'000.00.

Dans « Service social », les charges augmentent de CHF 25'900.00.

Dans « Prévoyance sociale cantonale », les charges diminuent de CHF 1'903'800.00 ainsi que les revenus de CHF 2'575'000.00.

Cette situation nous montre également les fantaisies de la péréquation cantonale indirecte : en 2018, le Canton nous rembourse un total de CHF 2'584'800.00 sur les décomptes 2017 et 2018, alors qu'en 2019, le supplément estimatif à payer au Canton est de CHF 127'500.00.

**Analyse des comptes 2019****Chiffres clés**

Comme vous pouvez le constater dans les documents remis en annexe, la somme du bilan est de CHF 19'274'917.11. Le compte de fonctionnement totalise CHF 9'469'003.72 aux charges et CHF 9'015'491.55 aux revenus. Il boucle avec un déficit de CHF 453'512.17.

Le montant total des amortissements obligatoires est de CHF 749'395.00.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**


---

Les amortissements budgétaires se répartissent comme suit :

Ouvrage	N° compte	Coût ouvrage	Durée amortissement	Amortissement annuel
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>				
Les Platanes – Etude & Construction	35.330.00	3'363'663	-	46'000
En Cotty – Etude & Construction	35.330.00	2'360'229	-	48'000
Epicerie – Congélateurs – Garage	35.330.00	1'287'575	30	41'000
La Couronne – Réfection façades	35.330.00	24'565	10	1'165
Les Platanes – Réfection façades	35.330.00	72'852	10	7'285
Construction nouvelle chaufferie	35.330.00	2'015'320	25	80'613
<b>TOTAL PATRIMOINE FINANCIER</b>				<b>224'063</b>
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>				
<b>Forêts</b>				
Entr. toit-façades Combe Gelée	32.331.00	21'687	10	2'169
<b>Total Forêts</b>				<b>2'169</b>
<b>Bâtiments</b>				
Ecole	35.331.00	6'429'696	30	240'000
Aménagement WC publics	35.331.00	90'659	30	3'000
Réfection toiture ZUP	35.331.00	158'803	10	15'880
<b>Total Bâtiments</b>				<b>258'880</b>
<b>Routes</b>				
Modérateurs Rtes Poste/Bonmont	43.331.00	368'459	25	15'000
Modérateur Route de Grens	43.331.00	109'094	25	4'400
Modérateur Route de Crassier	43.331.00	341'636	25	13'700
Réfection Vy de l'Etraz	43.331.00	296'700	20	14'700
Rénovation Route de Bonmont	43.331.00	142'352	20	7'200
Carrefour Routes Grens/Chiblines	43.331.00	286'168	25	11'500
Réfection Ch. En Chardonneret	43.331.00	37'172	20	1'800
Carrefour Laiterie/Route de la Poste	43.331.00	708'324	25	29'300
Porte d'entrée Route de Crassier	43.331.00	160'666	25	6'300
Modérateur Route de la Florettaz	43.331.00	612'136	25	27'000
Modérateur Route de Chiblines	43.331.00	362'799	25	15'800
Ch. piétons Route de la Florettaz	43.331.00	170'073	20	8'500
Porte d'entrée Route de Grens	43.331.00	397'716	25	15'910
Syndicat AF Chésereux – La Rippe	43.331.00	167'108	30	5'570
Aménagement routier GrandsVignes	43.331.00	457'641	25	18'306
Aménagement Parking Piscine	43.331.00	262'908	25	10'516
Réf. Rtes Crassier-Grens-Vieux Coll.	43.331.00	152'156	20	7'608
Achat véhicule Isuzu pour la voirie	43.331.00	36'100	10	3'610
Mise en conformité éclairage publ.	43.331.00	90'310	10	9'031
<b>Total Routes</b>				<b>225'751</b>

./.

## Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019

Ouvrage	N° compte	Coût ouvrage	Durée amortissement	Amortissement annuel
<b>Parcs, promenades, cimetière</b>				
Rénovation place de jeux	44.331.00	53'200	10	5'320
Aménagement terrain de pétanque	44.331.00	36'027	10	3'603
Rénov. installations place de jeux	44.331.00	22'428	10	2'243
Création d'un Jardin du Souvenir	44.331.00	24'851	10	2'485
<b>Total Parcs, promenades, cimetière</b>				<b>13'651</b>
<b>Déchèterie</b>				
Réaménagement de la déchèterie	45.331.00	140'047	10	14'005
<b>Total Déchèterie</b>				<b>14'005</b>
<b>Égouts et Épuration</b>				
Mise conformité égouts Florettaz	46.331.00	106'114	30	3'550
Canal. EC/EU Chalamont-Rte Dôle	46.331.00	219'791	30	7'326
<b>Total Égouts et Épuration</b>				<b>10'876</b>
<b>TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>				<b>525'332</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> (PATRIMOINES FINANCIER & ADMINISTRATIF)				<b>749'395</b>

### Informations sur les amortissements

Les ouvrages terminés l'année précédente sont soumis à un amortissement annuel dont la valeur dépend de la nature des travaux. Par contre, les investissements de l'année courante ne sont pas amortis.

Les durées d'amortissement courantes sont les suivantes :

- égouts 30 ans
- bâtiments publics 30 ans
- aménagements de routes et de places 25 ans
- entretien de chaussées 20 ans
- équipements sportifs 10 ans
- machines et véhicules 10 ans

### Commentaires sur le compte de fonctionnement

**Les variations** les plus significatives **par rapport au budget 2019** sont expliquées dès qu'une différence est importante, soit aux alentours de CHF 10'000.00 et arrondis au CHF 100.00.

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
Responsable : Monique Locatelli, syndique

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

**10. Autorités**

10.300.00 *Traitement, jeton de présence*  
Budget 2019 : CHF 90'000.00  
Comptes 2019 : CHF 101'600.00  
Différence de charges : + CHF 11'600.00  
Commentaire : augmentation des vacations municipales ainsi que des jetons et frais des conseillers communaux; le budget a été sous-estimé, il devra être réajusté.

**14. Service des intérêts généraux**

14.318.20 *Honoraires divers Commune*  
Budget 2019 : CHF 40'000.00  
Comptes 2019 : CHF 51'200.00  
Différence de charges : + CHF 11'200.00  
Commentaire : frais d'honoraires d'avocat et notaire pour les DDP, soutien à NRTV, acompte honoraires à Plarel S.A. pour la révision du Plan Général d'Affectation, honoraires et prestations Sécurité au travail et Protection de la Santé.

14.352.03 *AIAB – Charges de fonctionnement – Piscine/Clubs de sport*  
Budget 2019 : CHF 87'200.00  
Comptes 2019 : CHF 110'200.00  
Différence de charges : + CHF 23'000.00  
Commentaire : frais de fonctionnement plus élevés à la piscine dus à diverses réparations.

14.431.00 *Emoluments*  
Budget 2019 : CHF 12'000.00  
Comptes 2019 : CHF 44'900.00  
Différence de revenus : + CHF 32'900.00  
Commentaire : frais et taxes encaissés pour les nombreuses demandes de permis de construire.

**2. FINANCES**

Responsable : Monique Locatelli, syndique

**21. Impôts**

Ce chapitre, générateur de revenus, est déterminant pour l'équilibre financier de nos comptes.

Budget 2019 : CHF 1'281'700.00 aux charges et CHF 5'893'400.00 aux revenus  
Comptes 2019 : CHF 1'917'500.00 aux charges et CHF 6'469'600.00 aux revenus  
Différence de charges : + CHF 635'800.00  
Différence de revenus : + CHF 576'200.00  
Commentaire : globalement, ce chapitre déterminant pour nos comptes, génère CHF 727'100.00 de revenus en moins qu'en 2018 et il dégage CHF 59'600.00 de recettes inférieures à nos estimations budgétaires.

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

Voici les importantes variations par rapport au budget 2019 :

Commençons par le détail sur les diminutions de revenus :

- impôts à la source : - CHF 110'500.00
- impôts sur les successions/donations : - CHF 13'300.00
- impôts récupérés après défalcatons : - CHF 2'400.00

Mais il y a aussi des augmentations de revenus :

- impôts sur les personnes physiques : + CHF 130'700.00
- impôts sur les personnes morales : + CHF 6'900.00
- impôts foncier : + CHF 37'500.00
- droits de mutation : + CHF 261'400.00
- impôts sur les gains immobiliers : + CHF 177'500.00
- intérêts de retard/compensatoires : + CHF 18'800.00
- impôts frontaliers : + CHF 15'100.00

Par rapport au budget 2019, les ressources dites « conjoncturelles », droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers, dégagent une plus-value de CHF 438'900.00 de laquelle il faut déduire la moins-value sur impôts successions & donations de CHF 13'300.00, ce qui nous donne un total de la plus-value des « ressources conjoncturelles » de CHF 425'600.00.

## **22. Service financier**

### *22.321.00 Intérêts des dettes à court terme*

Budget 2019 : CHF 10'000.00

Comptes 2019 : CHF 0.00

Différence de charges : - CHF 10'000.00

Commentaire : aucune dette n'ayant été contractée en 2019, ce compte est resté sans charge.

### *22.351.00 Fonds de Péréquation – Part à charges cantonales*

Budget 2019 : CHF 1'093'400.00

Comptes 2019 : CHF 1'093'400.00

Différence de charges : + CHF 0.00

Commentaire : cette somme correspond aux acomptes 2019 facturés par le Canton.

### *22.351.02 Fonds de Péréquation – Décompte provisoire année en cours*

Budget 2019 : CHF 0.00

Comptes 2019 : CHF 665'450.00

Différence de charges : + CHF 665'450.00

Commentaire : étant donné que les acomptes demandés par le Canton pour 2019 sont inférieurs à ceux demandés pour 2018, le décompte provisoire 2019 dégage un montant encore dû au Canton de CHF 665'450.00.

### *22.451.01 Fonds de péréquation – Remboursement année précédente*

Budget 2019 : CHF 0.00

Comptes 2019 : CHF 16'200.00

Différence de revenus : + CHF 16'200.00

Commentaire : ce revenu s'explique par un remboursement du Canton en relation avec le décompte final de la Péréquation 2018, montant qu'il n'est pas possible de budgétiser.

./.

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

**23. Amortissements & Réserves non ventilés**

23.481.00 *Ajustements Provision créance s/Débiteurs*  
Budget 2019 : CHF 0.00  
Comptes 2019 : CHF 35'200.00  
Différence de revenus : + CHF 35'200.00  
Commentaire : ce montant est une provision sur créances d'impôts portée en contre partie sur le compte 9259.09 au bilan.

**3. DOMAINES & BÂTIMENTS**

Responsables : Dominique Fleury, municipal, terrains, forêts et alpages  
Pascal Steimer, municipal, bâtiments

**31. Terrains**

31.314.00 *Entretien des terrains et chemins AF*  
Budget 2019 : CHF 32'000.00  
Comptes 2019 : CHF 19'200.00  
Différence de charges : - CHF 12'800.00  
Commentaire : la réfection de chemins AF prévue n'a pas été effectuée.

31.480.00 *Prélèvement Fonds de réserve chemins AF*  
Budget 2019 : CHF 30'000.00  
Comptes 2019 : CHF 0.00  
Différence de revenus : - CHF 30'000.00  
Commentaire : comme expliqué ci-dessus, inutilisé car les travaux n'ont pas été réalisés.

**32. Forêts et Alpages**

32.314.10 *Exploitation*  
Budget 2019 : CHF 45'000.00  
Comptes 2019 : CHF 24'200.00  
Différence de charges : - CHF 20'800.00  
Commentaire : exploitation en forêt inférieure au montant prévu du budget.

32.314.35 *Entretien Route de la Dôle*  
Budget 2019 : CHF 45'000.00  
Comptes 2019 : CHF 56'300.00  
Différence de charges : + CHF 11'300.00  
Commentaire : selon convention, les communes de Chésereux et Gingins, ainsi que le Canton et Swisscom participent à la facture d'entretien de la route de la Dôle. Ces travaux sont conduits par le Canton et les coûts de réparation de la route après les travaux de Swisscom pour le changement de l'antenne à la Barillette étaient indispensables. A cela s'ajoutent les frais du passage de l'épareuse pour le nettoyage des bords de routes.

32.352.00 *Participation à charge communale – Triage forestier*  
Budget 2019 : CHF 80'000.00  
Comptes 2019 : CHF 60'100.00  
Différence de charges : - CHF 19'900.00  
Commentaire : les travaux forestiers moins importants que prévus au budget.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

**35. Bâtiments**35.311.00 *Achats des mobilier et machines*

Budget 2019 : CHF 10'000.00

Comptes 2019 : CHF 20'800.00

Différence de charges : + CHF 10'800.00

Commentaire : ce poste comprend les frais de divers changements d'appareils ménagers usés dans les appartements communaux ainsi que l'équipement de la salle communale d'un nouvel écran ainsi que d'un projecteur.

35.312.83 *Chauffage – Bâtiments ZUP / Ecole / Piscine*

Budget 2019 : CHF 140'000.00

Comptes 2019 : CHF 200'700.00

Différence de charges : + CHF 60'700.00

Commentaire : l'espoir d'avoir stabilisé les frais de notre centrale thermique était un peu prématuré; les diverses réparations intervenues suite aux pannes sont de l'ordre de CHF 40'000.00. D'autre part, il a fallu remplacer tous les compteurs de l'installation de chauffage et faire une mise à jour des frais de chauffage conforme aux baux à loyer pour certains de nos locataires.

35.314.00 *Entretien des bâtiments*

Budget 2019 : CHF 100'000.00

Comptes 2019 : CHF 87'300.00

Différence de charges : - CHF 12'700.00

Commentaire : les frais d'entretien nécessaires sont un peu inférieurs au budget.

35.315.00 *Entretien des machines & installations*

Budget 2019 : CHF 85'000.00

Comptes 2019 : CHF 61'200.00

Différence de charges : - CHF 23'800.00

Commentaire : les frais d'entretien indispensables ont été un peu inférieurs à ceux prévus au budget.

35.318.00 *Honoraires & Prestations de service*

Budget 2019 : CHF 64'000.00

Comptes 2019 : CHF 75'000.00

Différence de charges : + CHF 11'000.00

Commentaire : une étude pour améliorer le problème énergétique du Centre sportif a été faite pour un montant de CHF 17'500.00.

35.423.70 *Rev. bât. patr. fin. Piscine – chauffage*

Budget 2019 : CHF 100'000.00

Comptes 2019 : CHF 142'600.00

Différence de produits : + CHF 42'600.00

Commentaire : la fourniture d'énergie facturée à l'AIAB a été plus importante que prévue.

**4. TRAVAUX**

Responsables : Patrick Barras, municipal, ordures ménagères

Dominique Fleury, municipal, parcs, promenades

Yvan Laurent, municipal, cimetière

Pascal Steimer, municipal, routes, réseaux d'égouts, d'épuration

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

**43. Routes**

43.311.00 *Achats matériel, véhicule*  
Budget 2019 : CHF 27'000.00  
Comptes 2019 : CHF 34'200.00  
Différence de charges : + CHF 7'200.00  
Commentaire : dépenses prévues de l'achat d'un deuxième véhicule pour la voirie et complétées d'une tondeuse et d'un nettoyeur Kärcher.

43.314.00 *Entretien des routes*  
Budget 2019 : CHF 55'000.00  
Comptes 2019 : CHF 72'400.00  
Différence de charges : + CHF 17'400.00  
Commentaire : à part une nouvelle réfection des cunettes de la route de la Poste pour un montant de CHF 20'000.00, le déneigement et les entretiens usuels ont été réalisés.

**44. Parcs, promenades, cimetière**

44.314.00 *Entretien*  
Budget 2019 : CHF 6'000.00  
Comptes 2019 : CHF 21'300.00  
Différence de charges : + CHF 15'300.00  
Commentaire : les travaux et les fournitures nécessaires à la réfection et au marquage de la piste d'athlétisme, du terrain de basket et du saut en longueur représentent CHF 17'000.00 et n'étaient pas prévus dans le budget.

**45. Ordures ménagères et décharge**

45.380.00 *Attribution Fonds recettes affectées Déchets*  
Budget 2019 : CHF 0.00  
Comptes 2019 : CHF 12'600.00  
Différence de revenus : + CHF 12'600.00  
Commentaire : la rubrique 45 doit normalement être équilibrée. En cas de revenus supérieurs aux charges, la différence est affectée au Fonds recettes du bilan. Cette année, les recettes couvrent les dépenses; grâce à une petite diminution des frais d'enlèvement des ordures et de la gestion de la déchèterie, il a été possible d'attribuer CHF 12'600.00 au fonds de recettes affectées aux déchets.

**46. Réseaux d'égouts, d'épuration**

46.314.00 *Entretien égouts*  
Budget 2019 : CHF 40'000.00  
Comptes 2019 : CHF 80'600.00  
Différence de charges : + CHF 40'600.00  
Commentaire : frais d'entretien des collecteurs EC-EU en application du PGEE pour CHF 66'300.00 et prévus dans le tableau des dépenses d'investissement 2016-2021.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

- 46.318.00 *Honoraires & Prestations de service*  
Budget 2019 : CHF 25'000.00  
Comptes 2019 : CHF 35'100.00  
Différence de charges : + CHF 10'100.00  
Commentaire : honoraires du bureau Bovard & Nickl S.A. pour les travaux d'entretien des collecteurs EC-EU ci-dessus pour CHF 29'500.00 et également prévus dans les dépenses d'investissement 2016-2021, ainsi que d'autres honoraires pour travaux divers du même bureau.
- 46.380.00 *Attribution Fonds recettes affectées Epuration*  
Budget 2019 : CHF 0.00  
Comptes 2019 : CHF 113'200.00  
Différence de charges : - CHF 113'200.00  
Commentaire : la rubrique 46 doit être équilibrée. En cas de revenus supérieurs aux charges, la différence est affectée au Fonds recettes du bilan. Cette année, les recettes supérieures à celles prévues au budget ont permis d'attribuer cette somme dans le Fonds recettes affectées Epuration.
- 46.434.01 *Taxe de raccordement + complémentaire*  
Budget 2019 : CHF 20'000.00  
Comptes 2019 : CHF 175'500.00  
Différence de produits : + CHF 155'500.00  
Commentaire : les taxes de raccordement perçues sur les nouvelles constructions ou transformations réalisées ont permis l'attribution de produits au Fonds recettes affectées Epuration ci-dessus.
- 46.434.02 *Taxe annuelle d'épuration*  
Budget 2019 : CHF 40'000.00  
Comptes 2019 : CHF 50'100.00  
Différence de produits : + CHF 10'100.00  
Commentaire : augmentation plus importante que prévue au budget.
- 46.436.00 *Remboursements de Tiers*  
Budget 2019 : CHF 0.00  
Comptes 2019 : CHF 11'900.00  
Différence de produits : + CHF 11'900.00  
Commentaire : étant donné le nombre de permis de construire délivrés, les frais encaissés ont permis ce produit.
- 5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**  
Responsables : Yvan Laurent, municipal, instruction publique  
Pascal Steimer, municipal, cultes
- 51. Enseignement primaire**
- 51.352.00 *Part à charges AEE Primaire*  
Budget 2019 : CHF 422'500.00  
Comptes 2019 : CHF 380'500.00  
Différence de charges : - CHF 42'000.00  
Commentaire : le budget de l'AEE a été surestimé.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

**6. POLICE**

Responsables : Monique Locatelli, syndique, administration, contrôle des habitants, service intercommunal de notification des actes de poursuites  
Patrick Barras, municipal, corps de police, défense contre l'incendie  
Yvan Laurent, municipal, protection civile

**60. Administration****60.352.00 Solde en faveur des Communes participantes**

Budget 2019 : CHF 118'000.00

Comptes 2019 : CHF 165'100.00

Différence de charges : + CHF 47'100.00

Commentaire : il s'agit du bénéfice du Service intercommunal pour la notification des actes de poursuites du district de Nyon, diminué de la part de la commune de Chésereux. Il est intégralement redistribué aux communes participantes qui assument également un éventuel déficit.

**60.452.00 Part. de l'Office des poursuites**

Budget 2019 : CHF 220'000.00

Comptes 2019 : CHF 272'900.00

Différence de produits : + CHF 52'900.00

Commentaire : le nombre de dossiers traités par les préposés aux notifications a augmenté, portant ainsi à 5'970 le nombre d'actes de poursuites notifiés en 2019.

**61. Corps de police****61.351.02 Réforme policière – Décompte provisoire année en cours**

Budget 2019 : CHF 0.00

Comptes 2019 : CHF 24'900.00

Différence de charges : + CHF 24'900.00

Commentaire : cette augmentation de charges est le montant du décompte provisoire reçu du Canton en relation avec la péréquation 2019 de la Réforme policière.

**65. Défense contre l'incendie****65.317.00 Réceptions & manifestations**

Budget 2019 : CHF 10'000.00

Comptes 2019 : CHF 0.00

Différence de charges : - CHF 10'000.00

Commentaire : ce montant au budget était une garantie de déficit par la commune prévue pour le comité d'organisation du Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs Pompiers organisé en mai 2019 qui n'a pas été utilisée.

**7. SECURITÉ SOCIALE**

Responsable : Monique Locatelli, syndique

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019**

---

**71. Service social****71.352.00** *Part. à charges AEE But optionnel*

Budget 2019 : CHF 275'000.00

Comptes 2019 : CHF 171'000.00

Différence de charges : - CHF 104'000.00

Commentaire : les charges budgétaires ont été surévaluées par l'AEE.

**71.390.00** *Imputations internes – Subsidés Taxes déchets exonérés TVA*

Budget 2019 : CHF 0.00

Comptes 2019 : CHF 16'500.00

Différence de charges : + CHF 16'500.00

Commentaire : ce montant est inscrit en revenus dans le compte 45.490.00 et concerne les taxes déchets 2019 des enfants de 0 à 18 ans ainsi que les RI exonérés.

**72. Prévoyance sociale cantonale****72.351.02** *Facture Sociale – Décompte provisoire année en cours*

Budget 2019 : CHF 0.00

Comptes 2019 : CHF 127'500.00

Différence de charges : + CHF 127'500.00

Commentaire : cette augmentation de charges est le montant du décompte provisoire reçu du Canton en relation avec la péréquation 2019 indirecte (facture sociale).

**72.451.01** *Facture Sociale – Remboursement année précédente*

Budget 2019 : CHF 0.00

Comptes 2019 : CHF 9'800.00

Différence de recettes : + CHF 9'800.00

Commentaire : ce revenu s'explique par un remboursement du Canton en relation avec le décompte final de la péréquation 2018, montant qu'il n'est pas possible de budgétiser.

**Dettes**

Au 31 décembre 2019, la commune de Chésèrex n'a pas de dette, n'ayant pas eu besoin d'une Avance à Terme Fixe pour soutenir sa trésorerie.

**Engagement hors bilan**

Le montant total de nos engagements hors bilan au 31 décembre 2019 est de CHF 4'849'037.80 représentant le cautionnement en faveur de l'AIAB de CHF 4'838'425.70 et celui en faveur de l'ORPC du district de Nyon de CHF 10'612.10.

**Conclusion**

Malgré une gestion minutieuse de nos dépenses de fonctionnement, lesquelles sont d'ailleurs très stables d'année en année, 2019 termine sur un déficit; ce dernier est influencé par les montants des décomptes provisoires des péréquations cantonales 2019 que nous avons comptabilisés.

./.

## Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2019

Déterminons un peu plus clairement notre situation en prenant le déficit de l'exercice 2019 de CHF 453'512.17, déduisons les montants **provisoires** encore dus sur : la facture sociale de CHF 127'488.00, la réforme policière de CHF 24'902.00 et la péréquation directe de CHF 665'452.00 et nous obtiendrions un résultat positif de CHF 364'329.83.

Mais ces charges sont dues au Canton et le résultat déficitaire de cet exercice nous rappelle qu'il faut être très vigilants, que la compétence municipale de gestion des comptes communaux n'est pas aisée, due surtout aux fluctuations des charges péréquatives cantonales. Et il ne faut pas oublier que notre taux d'imposition actuel ne résistera plus très longtemps à cette situation.

D'autre part, les tractations en cours entre nos associations de communes vaudoises et le Canton ne vont pas aboutir sans que des concessions soient demandées aux communes d'une manière ou d'une autre. L'avenir nous le dira... mais le Canton est très protecteur de sa bonne situation financière !

Notre mission est de tout mettre en œuvre pour maintenir une bonne gestion de notre commune.

### Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

#### Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 27 août 2020
- vu le préavis municipal 38/2020
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### Décide

- **d'adopter les comptes communaux pour l'année 2019 tels que présentés.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 juin 2020 afin d'être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
M. Locatelli

  
La Secrétaire  
  
F. Monnaert-Chambaz

#### Annexes

1. Compte de fonctionnement de l'exercice 2019
2. Bilan de l'exercice 2019
3. Détermination de la marge brute d'autofinancement
4. Tableau des engagements hors bilan au 31.12.2019
5. Amortissements budgétaires effectués en 2019
6. Investissements terminés en 2019 ou en cours au 31.12.2019
7. Tableau des comparaisons entre budgets 2019-2020 et comptes 2019